PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Mardi 10 janvier 2023 à 20h 00 salle de conseil

Présents : Mmes. Delaune, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.
Absents excusés : M Lepetit, Mme Guilloy (excusée, pouvoir à M. Touzet), Mme Brault (excusée)
Secrétaire : Mr Leroy Battu

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2022
- Délibération redevance France télécom 2023
- Délibération droit de préemption communale
- Délibérations demande subventions DETR travaux aménagement d'un cabinet médical et aménagement village de la Rochechevreux
- Questions diverses

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte cette demande.

1. Actualisation et refacturation du remplissage de la cuve gaz du chauffage du logement communal 7 rue Roland Meignien

Le Maire rappelle que, par délibération n° 26-2022-1005-3 du 10 mai 2022, le conseil municipal avait décidé de refacturer le remplissage de la citerne gaz par la commune à la locataire du logement communal 7 rue Roland Meignien.

Un titre de paiement Bord 29 titre 219 du 17/05/2022 d'un montant de 2 107.01 € (correspondant à une cuve remplie à 100%) avait été émis pour le paiement de cette charge locative.

Cette locataire a quitté le logement le 9 janvier 2023 et, lors de l'état des lieux sortant, il a été noté que 40 % de gaz a été consommé.

Il convient ainsi de régulariser la facturation émise à cette locataire au prorata de sa consommation réelle et, d'un point de vue comptable, de déduire les 60 % non dus, par une réduction de titre ou autre procédure.
Aussi, cette locataire est redevable à la commune de 842.80 € (2 107.01 € x 40%)

Le Maire propose également au conseil municipal que soient facturés au prochain locataire les 60 % restant de cette cuve soit 1 264.21 € (2107.01 € x 60 %).
Cette charge pourra être remboursée, si nécessaire, mensuellement à raison de 80 € à 100 € par mois par le futur locataire.
Le Maire indique que ce remboursement direct à la commune reste exceptionnel et qu'une fois la citerne vide, ce sera au locataire de prendre un contrat chez le fournisseur gaz puisque l'ensemble des charges lui incombe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise le Maire à procéder aux régularisations comptables nécessaires.

2. **Délibération redevance France télécom 2023**

France Télécom règle aux communes traversées une redevance calculée sur la longueur des lignes aériennes et souterraines ainsi qu'une autre concernant les armoires. La redevance proposée par France Telecom d'un montant de 2355 € est approuvée ; elle figurera dans les recettes du budget 2023.

3. **Délibération droit de préemption communale**

Le Maire présente deux demandes de Maître Guilbaud. Les bien immobiliers concernés par ces ventes sont situés 3 Rue Robert Nogrette et 14 rue Roland Meignien.
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de ces biens.

4. **Délibérations demande subventions DETR pour les travaux d'aménagement d'un cabinet médical et du village de la Rochechevreux**

Le Maire fait part du coût prévisionnel des t**ravaux de réaménagement et extension du bâtiment de l'ancienne agence postale communale de Prissac en un cabinet médical.** Le montant prévisionnel s'élève à **378 350 € HT**.

Vu le montant de ces travaux, le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R).
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant € HT projet	**ETAT DETR**	**CDC MOVA**	**Commune**
378 350 €	189 175	94 587.50 €	94 587.50 €
	50 %	25 %	25 %

Le Maire fait part également du coût prévisionnel des travaux d'aménagement de la Rochechevreux. Le montant prévisionnel s'élève à **365 857.86 € HT**.

Vu le montant de ces travaux, le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et du conseil départemental au titre du FAR.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant € HT projet	**ETAT DETR**	**FAR**	**Commune**
365 857.86 €	182 928.93€	12 000 €	170 928.93 €
	50 %	3 %	47 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes figurant aux plans de financement présentés ci-dessus pour ces différents projets.

5. **Questions diverses**

Cabinet médical
Le Maire informe le conseil municipal que le docteur Mureau a débuté aujourd'hui ses permanences au cabinet médical, au 15 Rue Roland Meignien.

Location des logements communaux
Faisant suite à un certain nombre d'impayés, le conseil municipal demande au Maire d'étudier la possibilité de mettre en gérance à une agence immobilière nos logements communaux afin de nous protéger des impayés ou de souscrire une assurance spécifique.

Prix de l'énergie
Actuellement, la commune n'a pas encore de réponses claires sur le montant d'augmentation du coût de l'énergie notamment de l'électricité pour les collectivités. C'est une question à laquelle une réponse est souhaitée pour l'élaboration du budget 2023.

Fibre
Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de déploiement de la fibre ont de l'avance.

Question sur les travaux de voirie par la CDC MOVA pour 2022-2023

Des élus demandent quels sont les travaux voirie prévus être réalisés par CDC MOVA en 2022, et qu'en sera-t-il pour 2023 ?
Le Maire fait part que compte tenu des difficultés actuelles de la CDC MOVA ; aucune réponse ne peut être donnée à ce jour au conseil municipal.

Tour de Table

M. Louveau demande à entreprendre des travaux de réfection du terrain de boules à l'étang Remy Louveau.

M Biardeau demande où en sont des travaux de réfection du mur du cimetière.
Le Maire se rapprochera des entreprises afin de connaitre leurs intentions et leurs prévisions pour la réalisation de ces travaux, rapidement.

M. Biardeau demande l'état d'avancement des travaux de nettoyage du chemin de Beauvais par une entreprise. Pour ce faire, il convient de demander préalablement des devis à des entreprises et au CAT de Le Blanc.

Mme Vannier demande la possibilité d'installer un programmateur pour gérer le chauffage du cabinet médical. Le Maire se rapprochera de l'installateur de la pompe à chaleur dans ce bâtiment.

M. Jouot demande que la commune soit tenue informée de l'état d'avancement des différents projets de fermes photovoltaïques par les entreprises.
Le Maire fera un courrier dans se sens aux entreprises et aux services de l'Etat.

L'école maternelle de Prissac compte aujourd'hui 22 élèves soit 3 de plus qu'au début de l'année scolaire.

Levée de séance 22 h 45